

**MINURSO**

United Nations Mission for the Referendum in Western Sahara
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara Occidental

Demande d'Expression d'Intérêt**(Référence : EOI/MIN/02/17)****Prestation des Services d'Impression****Date limite pour recevoir les Expressions d'Intérêts : 16 février 2017****Adressez votre Expression d'Intérêt à l'attention de:** Chef du Service des Achats**Adresse électronique:** minursoprocurement@un.org; talabi@un.org**Numéro de fax:** +212 528 89 27 71**Description des Exigences:**

Le Service d'Approvisionnement de la Mission des Nations Unies pour l'Organisation d'un Référendum au Sahara Occidental (MINURSO) lancera bientôt une Demande de Proposition relative au sujet susmentionné.

Le Service d'Approvisionnement de la MINURSO fournira le cahier de charges détaillant les exigences et les documents à fournir avec les propositions.

Avis Important :

1. Les sociétés qualifiées désirant répondre à cette Demande d'Expression d'Intérêt (D.E.I) sont priées d'envoyer un email à : minursoprocurement@un.org; talabi@un.org , ou l'un de numéro de facsimile suivant: +212 528 892 27 71. Prière de préciser les éléments suivants :
 - Le nom de la société,
 - Le numéro d'enregistrement sur L'UNGM www.ungm.org (obligatoire).
 - Preuve que la société prestataire est enregistrée pour ce service particulier.
 - La référence ainsi que le sujet de cette D.E.I,
 - Les coordonnées de la société (Numéro de Téléphone, le Numéro de Facsimile, l'adresse électronique, etc.)
2. Les sociétés qualifiées à honorer ce genre de prestation sont priées de fournir :
 - Un dossier complet de la société,
 - Une liste des sociétés clientes pour lesquelles des prestations similaires ont été fournies durant les 24 derniers mois, et
 - Un minimum de trois lettres de référence;
3. Cette Demande d'Expression d'Intérêt ne constitue pas une demande de proposition. La MINURSO se réserve le droit de changer ou d'annuler ces exigences à tout moment pendant le processus de la demande d'Expression d'Intérêt et / ou de la sollicitation. Ainsi, une réponse à cette D.E.I ne garantit pas une considération automatique de votre société pour recevoir le dossier lors de sa publication.
4. Seules les sociétés qui sont considérées qualifiées, sur l'aboutissement d'une évaluation objective des documents fournis, recevront le cahier de charges.